



L'an deux mil vingt-six, le lundi 7 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2026, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

Madame Sylvaine HERVÉ a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Romain CANTIN - Pierrette GILLIER – Cyrille TALON - Sylvaine HERVÉ - Bruno ROUAULT DE COLIGNY – Guillaume DE LA TULLAYE– Patricia MARTINEAU – Yohann BOUTIN – Ludovic FAUVEAU - Charlotte GIRARD — Jennifer BOUQUET - Fabrice POTIN - Marie Emmanuelle ARGAND

Etaient absents excusés : Amandine BEAUFILS (Pouvoir à Pierrette GILLIER)

1. Plan Communal de Sauvegarde
2. Versement d'un fonds de concours au SIEMML
3. Révision des tarifs régie (locations salles, photocopies, captures de chien) pour 2027
4. Urbanisme : délégation de signature
5. Budget : décision modificative
6. RH : Diminution durée de travail d'un agent spécialisé principal de 1^{ère} classe
7. RH : Création d'un poste d'agent de maîtrise
8. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 6 juillet dernier, à l'unanimité.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Considérant que le Plan communal de sauvegarde constitue l'outil communal de planification et d'organisation permettant au maire de faire face aux situations de crise et d'assurer la sauvegarde des personnes et des biens et que la commune de Mouliherne est exposée à des risques d'inondation - Risque mouvement de terrain - Risque Retrait Gonflement des Argiles - Risque feu de forêt - Risque Radon faible - Risque sismique faible ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le Plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Mouliherne.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML : La collectivité décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML suite à la demande de la commune d'un remplacement de lanterne rue d'Anjou.

RÉVISION DES TARIFS RÉGIE (LOCATIONS SALLES, PHOTOCOPIES, CAPTURES DE CHIEN) POUR 2027 : Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation de tarif en 2026 et qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs de la régie ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'effectuer quelques modifications tarifaires sur le supplément chauffage et donc de fixer les tarifs comme suit à partir du 1er janvier 2027 :

- Location Salle des Loisirs :

Habitant de Mouliherne		Le Moulihernais qui réserve doit obligatoirement être signataire du contrat et être présent à la manifestation.
La journée	110 €	
2 jours	160 €	
Demi-journée (4h hors weekend)	50 €	
Habitant et association hors commune		

La journée	250 €
2 jours	350 €
Demi-journée (4h hors weekend)	100 €
Association communale	Gratuit
SUPLLEMENT CHAUFFAGE	35 € / jour
Du 1^{er} octobre au 31 mars	20 / demi-journée

- Location Chaumière :

Habitant de Mouliherne	
La journée	90 €
2 jours	135 €
Habitant et association hors commune	
La journée	200 €
2 jours	300 €
Association communale	Gratuit
Demi-journée (4h hors weekend)	50 €

- Photocopies :

	Particuliers		Associations	
Photocopie				
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
A4	0,30 €	0,40 €	Gratuit	Gratuit
A3	0,40 €	0,50 €	Gratuit	Gratuit

- Frais de capture et de pension des animaux errants :

Capture	50 €
Frais de pension / jour	15 €

URBANISME : DÉLÉGATION DE DE SIGNATURE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Romain Cantin pour prendre la décision concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme de la SCEA Bourdin représentée par le fils de Monsieur le Maire (PC n°049 221 26 00007 et PC n°049 221 26 00008).

BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : Considérant qu'il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 041 – Opérations patrimoniales, dans le cadre d'une avance à une entreprise concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école. Après en avoir délibéré, le l'assemblée délibérante décide d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2026 afin de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 041 – Opérations patrimoniales, selon le tableau suivant :

DETAIL DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 041 – compte 238				15 500, 00
Chapitre 041 - compte 2313		15 500, 00		
Total section d'investissement		15 500, 00		15 500, 00

DIMINUTION DURÉE DE TRAVAIL D'UN AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES : Suite aux différents échanges avec le Centre de gestion de Maine-et-Loire, nous ne réduirons finalement pas la durée hebdomadaire de travail correspondant au poste de l'agent. Toutefois, l'agent bénéficiera d'un temps partiel à 80 % pour une durée d'un an, à ce stade. Dans ces conditions, aucune délibération n'est nécessaire.

RH : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE : Un agent technique est actuellement en disponibilité depuis le 1er juin 2026 et ce jusqu'au 30 novembre 2026. Cette création de poste avait pour but d'ouvrir le poste à un agent de maîtrise. Cependant, l'agent demande sa réintégration à l'issue de sa disponibilité. La délibération est donc annulée.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX ECOLE : Les travaux ont débuté début juillet. La rentrée s'est donc faite dans un contexte où l'école n'est pas accessible dans sa totalité. De nouveaux aménagements ont été réalisés pour accueillir au mieux les enfants et les enseignants. La classe des CP-CE1 assurée par Madame BOUET a été installée dans une partie de la cantine avec une cloison provisoire. La clôture de la cantine a été refaite, un portillon a été ajouté et les toilettes ont été changées. La classe des CM assurée par Monsieur CHEREL se trouve pour le moment à la place de la classe des CP-CE1. Pas de changement pour cette première phase dans la classe maternelle. Des modifications dans les sanitaires maternels ont également été réalisées pour permettre l'accès aux plus grands. Un visiophone et une gâchette électrique ont été installés au niveau du portillon de la rue d'Anjou où se fait l'accès des familles actuellement.

Suite à des aides annoncées pour de la climatisation dans les écoles. Le marché a été modifié en ce sens, les radiateurs seront remplacés par de la climatisation réversible.

L'isolation par l'extérieur devrait débuter d'ici 3 semaines. Il n'y a pas de retard de travaux pour le moment.

Un devis supplémentaire sera signé pour l'ajout d'un visiophone dans le couloir et pour la mise aux normes de l'installation incendie existante.

Pour rappel, les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 15h30 à la salle de sport. Les membres de la commission bâtiments sont bien sûr les bienvenues.

CIMETIERE : Suite à la confirmation de la présence de moustiques tigres sur la commune, il est important de prendre des précautions. Des portes bidon ont été fabriquées par nos agents et installées au cimetière au niveau des points d'eau afin de ne pas laisser d'eaux stagnantes, des affiches explicatives ont été également mises sur place.

Un piège à moustiques a été installé dans le bourg de la commune pour contrôler l'évolution de la présence.

MATERIELS AGENTS : Suite au vol de matériels qui a eu lieu courant juillet à l'atelier municipal, l'assurance a remboursé une petite partie. Des achats sont à réaliser pour permettre à nos agents de travailler dans de bonnes conditions.

VIDEOPROTECTION : Suite au cambriolage de l'atelier municipal, une demande d'ajout de camera a été faite auprès de Vflit Sureté. Nous attendons un retour de devis modifié. Le coût devrait avoisiner les 10 000 euros HT. Les caméras couvriraient les entrées de l'atelier, une partie de la cour et le tri sélectif.

STADE : Suite aux dégâts de blaireaux, il est nécessaire de ressemer la pelouse du stade. La municipalité prendra en charge l'achat de la semence et l'association de foot prendra en charge les

travaux. Une réflexion sur la réfection du grillage est en cours pour limiter l'intrusion des animaux.

Les mises à disposition du club house du stade devront être mieux encadrées. Une convention sera rédigée en partenariat avec la commune et le club de foot.

CADEAUX AINÉS : Depuis plusieurs années un cadeau est offert en fin d'année aux aînés de plus de 70 ans. Suite à la période covid, le repas des aînés ne pouvant pas se faire, un cadeau était proposé aux aînés. Il a été décidé de ne conserver que le repas du 8 mai qui représente déjà un coût important pour la commune.

COMMISSION COMMUNICATION : Le travail sur le bulletin municipal édité en fin d'année devrait débuter très prochainement. La commission sera informée par Karine pour une première réunion.

COMMISSION FLEURISSEMENT : Les conclusions du rapport de visite concernant le label villes et villages fleuris sont présentées. La commune présente de nombreux atouts avec plusieurs actions déjà engagées et une équipe d'élus motivés. Il faut cependant aller plus loin dans la réflexion et la mise en place afin de pouvoir redéposer une candidature dans un délai d'un à deux ans afin de mesurer les progrès réalisés. Une réunion de la commission aura lieu le mercredi 30 septembre à 18h30 au plan d'eau de la Louisière.

PAROISSE : La Paroisse Ste-Marie et St-Jean du Lathan accueille en cette rentrée un nouveau curé : Matthieu Lefrançois. Avant son installation officielle, il souhaite partir à la rencontre des habitants du territoire. Il sera donc présent à Mouliherne le mercredi 16 septembre 2026 à 16h à la base de Loisirs de la Louisière (Chaumière). Des élus seront présents.

FOIRE AUX POMMES : La traditionnelle foire aux pommes aura lieu le 17 et 18 octobre prochain. L'exposition dans la salle de sport sera conduite par Lucas Hervé et Alain Bourdin sur le thème de la Pommes dans tous ses états. Une exposition sur les arbres remarquables d'Anjou sera également installée à la salle de sport. Les élus sont invités à participer à la mise en place de l'exposition.

ASSOCIATIONS : L'Assemblée générale du club omnisport aura lieu le mardi 15 septembre à 20h au stade de football.

Le rallye des Clochers tors organisé par l'association des Clochers Tors du Baugeois aura lieu le dimanche 13 septembre de 8h à 18h au départ de l'église de Mouliherne.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 5 OCTOBRE 2026 A 18H30 EN MAIRIE.

La séance est levée à 21h15.